

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 19 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit du mois de décembre, le dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

#### **Etaient présents :**

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION, Henri PUYAU-PUYALET, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Pascale LAZO LAVIDALIE, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

#### **Secrétaire de séance :**

Jacky BIAUJAUD

#### **Représentés :**

Bénil MAZIERES ayant donné pouvoir à Didier HAYET

Membres en exercice : 19	pour : //
Membres présents : 12	contre : //
Membres représentés : 1	abstention : //

#### **2018-12-25 : Adoption du compte rendu du 5 décembre 2018 :**

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2018. Un exemplaire du compte rendu a été remis aux élus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte-rendu et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

#### **2018-12-26 : PRET ATTENTE CREDIT AGRICOLE AQUITAINE :**

Monsieur Le Maire propose aux élus de contracter le prêt avec le CRA pour faire face aux besoins momentanés de trésorerie dans l'attente des liquidations des subventions d'investissement.

Une consultation entre deux organismes bancaires a été réalisée. Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE :

- **taux** : euribor 1 an
- **marge** : 0.38%
- **taux floré** : 0.38%
- **durée du prêt** : 2 ans
- **montant** : 250 000 euros
- **amortissement du capital** : in fine

- **paiement des intérêts** : annuel
- **remboursement anticipé** : partie ou total possible à tout moment
- **frais de dossier** : 250 euros.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser :

- à signer tous les documents se rapportant au financement tel que présenté ce dessus,
- à procéder sans aucune autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-12-27

**LISTE DES DECISIONS PRISES  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

<b>2018-11-27</b>	Devis <b>MANULEVAGE</b> d'un montant de 308.40 euros pour l'acquisition d'un transpalette manuel pour les services techniques.
<b>2018-11-28</b>	Devis <b>VINCENT RICHEUX</b> d'un montant de 1 400 euros pour l'acquisition d'une œuvre d'art pour l'artothèque.
<b>2018-11-29</b>	Devis <b>BUT</b> d'un montant de 589.98 euros pour l'achat d'un réfrigérateur et son extension de garantie.
<b>2018-11-30</b>	Devis <b>AQUITAINE OCCASION</b> d'un montant de 384 euros pour l'acquisition de deux armoires pour le bureau du restaurant scolaire.
<b>2018-11-31</b>	Devis <b>WMD</b> d'un montant de 239.90 euros pour l'acquisition de jeux pour la classe de Mme ACHALE.
<b>2018-11-32</b>	Devis <b>PROTOFILM</b> d'un montant de 324.44 euros pour l'achat de film de couverture pour la médiathèque.
<b>2018-12-01</b>	Devis <b>ACPR</b> d'un montant de 720 euros pour effectuer la mise à jour du document unique.
<b>2018-12-02</b>	Devis <b>ACTION MANUTENTION</b> d'un montant de 446.16 euros pour la location d'une nacelle sur deux journées.

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

**TOUR DE TABLE :**

**Jean-Pierre BALLION :** la recette du Téléthon s'élève à 802.60 euros.

**Monsieur Le Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'équipe municipale.**

**La séance est levée à 18h45**